

LA TRIBUNE LYONNAISE,

Revue politique, sociale, industrielle, scientifique et littéraire
des Travailleurs.

Les échanges de journaux et tout ce qui concerne la rédaction, rue Saint-Jean, 53, au 2e.

6 f. par an, 4 f. en sus pour les départements; 2 f. à l'étranger.

ON S'ABONNE A LYON : chez M. Marius Chastaing, gradué en droit, rue Saint-Jean, 53, au 2e.

A LA CROIX-ROUSSE, chez M. Lardet, plieur, cours des Tapis,

RÉDACTEUR EN CHEF : LE CITOYEN MARIUS CHASTAING.



CONSTITUTION DE 1793.

Il y a oppression contre le corps social lorsqu'un seul citoyen est opprimé; il y a oppression contre chaque citoyen lorsque le corps social est opprimé.

LES ROIS S'EN VONT.

Nous n'espérons pas sitôt la réalisation de nos vœux, et il y a vraiment, dans ce qui se passe, quelque chose de providentiel qui doit rallier les hommes religieux. C'est le chef de la chrétienté qui donne le signal de l'émancipation, et tous les peuples se hâtent d'y répondre. A sa voix l'Italie se lève, mais l'enfantement de la liberté menace d'être laborieux; elle peut succomber comme la Pologne; se débattre, dans un cercle sans issue, comme l'Espagne et le Portugal. Les tyrans qui oppriment la noble Italie veulent éluder l'heure des réformes et marchandent les concessions. Charles Albert à la tête du Piémont hésite, il craint la responsabilité d'une agression qui peut lui coûter sa couronne. Le roi de Naples répond par la mitraille à ses sujets demandant les droits qu'on leur a ravés. De toute part le sang coule, versé par d'infâmes seides. La Suisse craint pour son indépendance, car le despotisme la menace. L'aristocratie s'apprête à une lutte dernière contre la démocratie. Tous les regards sont tournés vers la France courbée sous un régime de corruption. Nul n'oserait espérer en voyant et ces bastilles menaçantes enserrant Paris dans un réseau de fer, et ces cent mille soldats liés par une inflexible discipline. Un seul cri de réforme se fait entendre, déjà une révolution s'apprête et cependant elle aurait été comprimée, refoulée dans les cœurs, si un accident fortuit n'était venu rallumer le feu couvant sous la cendre. Ici que les plus incrédules comprennent la puissance du souverain maître des mondes. Sans le coup de fusil tiré de l'hôtel des Capucines, Paris était appaisé et la France se soumettait encore au prestige de la royauté sur la tête d'un enfant, sous la tutelle d'une femme. Sans doute la royauté aurait succombé plus tard par la marche incessante du progrès, mais les liens des peuples n'étaient pas brisés; la France n'accomplissait pas sa glorieuse mission. De ce coup de fusil sort un ordre de choses nouveau, la République, ce rêve de toutes les âmes généreuses, de tous les hommes vertueux.

Pour guider cette république, il se trouve à l'instant même des citoyens éminents, et dont le nom sert de type à tout ce que l'humanité peut concevoir de plus pur, de plus glorieux.

La France proclame la République, et toutes les nations ses sœurs se mettent en marche pour la suivre comme les satellites d'un astre se meuvent dans son orbite.

La Hollande, la Belgique fermentent; les provinces rhénanes s'agitent; le roi de Bavière abdique; l'empire d'Autriche, colosse aux pieds d'argile, se dissout presque sans effort. La Hongrie est République; Vienne devient constitutionnelle; Berlin marche à pas de géant et, las de toute fiction, le peuple Prussien inaugure la République allemande.

Cracovie chasse les Autrichiens et reprend son indépendance; Milan s'insurge, la Lombardie est délivrée du joug Autrichien.

Toutes ces conquêtes s'obtiennent en quelques jours; le sang des martyrs coule il est vrai, mais c'est la loi fatale de l'humanité, loi du sacrifice et du dévouement.

Partout s'élèvent des arbres de liberté, symboles incompris de l'arbre du Golgotha sur lequel le Christ émancipateur est mort.

Remercions donc la Providence, car c'est elle qui conduit toutes choses: « l'Eglise s'est tournée vers la démocratie; elle a baptisé cette héroïne

sauvage; elle l'a fait chrétienne comme elle avait déjà fait chrétienne la Barbarie; elle a imprimé sur son front le sceau de la consécration divine; elle lui a dit règne et la voici qui va régner (1). »

Où, la République est maintenant impérissable, car elle a fait alliance avec Dieu. Insensé qui ne verrait dans ce fait un signe de force qui manqua à la Révolution de 1789.

Rassurez-vous donc hommes pieux et soyez avec nous; ce n'est pas de la bouche des vrais républicains que vous entendrez sortir l'anathème. La secte Hébertiste a été vaincue par Robespierre elle ne renaitra pas quoique puissent faire les ennemis de la démocratie: nous vous le jurons par Lamennais et Pie IX.

(1) Le P. VENTURA; oraison funèbre d'O'Connell.

LES RÉPUBLICAINS DE LA VEILLE, CEUX DU LENDEMAIN.

La langue politique s'enrichit chaque jour de dénominations nouvelles, malheureusement on s'en sert sans les expliquer suffisamment, de là des erreurs préjudiciables à la chose publique. Point de difficultés sur ce qu'on appelle les républicains de la veille; ce sont ceux qui ont été signalés comme tels avant le 24 février 1848.

Quant aux républicains du lendemain, il faut distinguer et ne pas grossir à plaisir le nombre des ennemis de la démocratie. Ils se divisent en trois classes. La première que les véritables républicains peuvent dès à présent adopter sans crainte, se compose de tous les amis du progrès qui n'espérant pas, ne prévoyant pas la république, craignant même qu'elle ne fut pas possible, se sont bornés à être hostiles à la marche du gouvernement de Louis-Philippe, à demander des réformes plus ou moins larges. Nous devons ranger dans cette classe l'immense majorité de la nation; elle comprend l'opposition dynastique dans ses diverses nuances, tous ceux qui voulaient avec Lafayette un trône entouré d'institutions républicaines. Dans peu ces hommes seront aussi républicains que Armand Marrast et Ledru-Rollin. Cependant nous ne pouvons, et ils doivent le comprendre eux-mêmes, les appeler à fonder le gouvernement républicain, parce que ce serait exclure ceux qui ont des droits réels et auxquels la récompense de leurs services est due. Cette catégorie veut l'ordre avant tout; il en résulte un défaut de garantie pour le triomphe de la république s'il venait à être contesté par des ennemis intérieurs ou extérieurs.

La seconde classe des républicains du lendemain est celle des hommes dont la foi monarchique n'a jamais variée ou que l'aristocratie compte au nombre de ses enfants; elle renferme des hommes de bonne foi, nobles cœurs qui se rallieront à la république comme à un fait accompli, lorsque n'ayant plus rien à craindre pour l'ordre, le temps aura éteint dans leurs cœurs le souvenir de sentiments honorables, mais devenus sans échos.

La troisième classe se compose des seides du gouvernement déchu, ayant vécu dans son atmosphère de corruption, ayant profité de ses dilapidations. Cette classe qui est celle qui fait le plus de bruit, qui se plaint le plus amèrement de son exclusion, ne se ralliera que par un esprit de conservation de ce qu'elle possède; elle est la plus dangereuse, car si elle se faisait jour au sein du gouvernement républicain elle voudrait le façonner à son égoïsme aristocratique.

Dans toutes ces classes il existe des hommes dévots; leur dévotion doit être respectée, mais nous devons le dire au risque d'étonner, c'est dans la classe des républicains de la veille que se trouvent les hommes le plus véritablement religieux, d'autant plus religieux que les cultes particuliers ne sont pour eux qu'une forme.

En résumé, la première classe est sincèrement ralliée, elle a droit à toutes nos sympathies, mais aucune récompense ne lui est due; la seconde est également ralliée sincèrement et remercie la république d'avoir renversé celui qu'elle regarde comme un usurpateur; mais son ralliement est entaché de souvenirs qui pèsent à sa conscience; on ne pourra compter sur elle que lorsque la république aura reçu la sanction du temps. Nous acceptons de grand cœur l'union que ces deux classes proposent, mais nous voulons des garanties avant de les appeler à se confondre dans les rangs des républicains. Il faut d'ailleurs que ceux qui les composent fassent encore quelques pas dans la voie de la démocratie et qu'ils dépouillent complètement le vieil homme suivant la parole de l'apôtre Paul. La troisième classe se rallierait immédiatement à tout pouvoir qui voudrait l'acheter; or, comme la république n'achète personne, elle boudera, mais n'osera rien entreprendre parce qu'elle n'a point de symbole honorable et nous devons être en garde contre elle et ne l'accepter que sous condition.

Nous pourrions citer des noms connus à Lyon pour représenter ces diverses classes, mais afin de n'éveiller aucune susceptibilité, nous préférons prendre ces noms parmi les notabilités de la dernière chambre, et nous dirons que Odilon Barrot, Laroche-Jacquelin et Bugeaud, nous paraissent les types fidèles de ces trois classes du républicanisme du lendemain.

LES HOMMES NOUVEAUX

Il faut des hommes nouveaux pour l'Assemblée constituante. C'est vrai, car il s'agit d'une société nouvelle à constituer; mais qu'entend-on par hommes nouveaux? — Est-ce des hommes si tellement nouveaux que, pour les connaître, il faille s'enquérir de leur profession, de la maison et de l'étage où ils demeurent? que pour les apprécier il faille s'en rapporter à leur profession de foi? Evidemment non. Il faut des hommes nouveaux, c'est-à-dire pris parmi ceux que la révolution de février a émancipé; qui, sans elle, n'auraient jamais pu songer à l'honneur de représenter la nation; candidats tout-à-fait nouveaux, mais anciens par le suffrage populaire qui les entourait, ayant fait preuve de capacité et de républicanisme. Voilà ce que l'on doit entendre par hommes nouveaux, et en effet ils seront nouveaux dans le parlement français inféodé jusqu'à ce jour à l'aristocratie.

POINT D'AVOCATS! POINT DE JOURNALISTES!

Plus d'un club a retenti de ces paroles, et des hommes simples qui ne voyent pas où on veut les mener ont applaudi! Que le peuple le sache bien, il va avoir ses courtisans et ses flatteurs. Nous qui l'avons défendu à l'époque où il n'y avait aucun profit à le faire, nous lui devons la vérité et nous la lui dirons avec la franchise qui nous caractérise. Voyons d'abord qui tient ce langage: des ouvriers qui cherchent à capter les suffrages de leurs camarades, et n'ayant personnellement ni plus ni moins de titres qu'eux, sont bien aises d'écartier des concurrents qu'ils jugent, avec raison, dangereux si on mettait en balance la capacité et les services rendus. Ils préfèrent nier le besoin de la capacité, la nécessité d'être connu par des services antérieurs; c'est naturel de leur part. Qui tient encore ce langage? Des hommes hier dans les rangs de l'aristocratie, aujourd'hui républicains ralliés. Quel est leur but? De s'emparer de l'esprit du peuple par cette flatterie, dans l'espérance que, privé du concours des hommes d'intelligence, il sera la proie facile de certains meneurs que nous ne voulons pas désigner autrement, soit à la tribune, soit dans les clubs, et partout où le peuple va être appelé à faire acte de sa souveraineté. Cela nous

rappelle la fable des chiens, des loups et des agneaux; les loups ayant fait la paix avec les agneaux leur conseillèrent de se débarrasser des chiens: on sait ce qu'il advint.

Au fond cela est injuste. Est-ce que la révolution de février n'a émancipé que les prolétaires du travail? n'a-t-elle pas aussi émancipé les prolétaires de la pensée? si tous ont combattu ensemble et pour la même cause, la victoire ne doit-elle profiter qu'à quelques-uns? les avocats, les journalistes, qui ont fait cause commune avec les travailleurs, et par là se sont créés des ennemis puissants, sont ils devenus des parias et doivent-ils être repoussés par le peuple émancipé comme ils l'étaient par la bourgeoisie oppressive! non. Que faut-il donc faire pour être justes? une chose bien simple: choisir les plus capables et les plus dévoués sans s'inquiéter de la profession, tel est l'esprit de la révolution sociale qui s'opère. Aux ouvriers Agricol Perdiguier, Vinard, Moreau, Lebreton, Poncy, Savinien Lapointe, etc., qui se sont fait un nom recommandable, ajouter les avocats et journalistes, les hommes de lettres qui se sont fait également un nom en arborant bien avant février le drapeau du progrès humanitaire.

En deux mots, prendre les sommités du parti républicain partout où on les trouvera, dans les rangs du travail manuel comme dans ceux du travail intellectuel, et laisser aux médiocrités ambitieuses et impatientes le temps de s'instruire pour les remplacer à une nouvelle législation.

Au reste la majorité de la classe ouvrière commence à le comprendre et à faire justice de prétentions injustes. Elle comprend que la députation lyonnaise, fut-elle tout entière formée d'ouvriers, ne serait en définitif qu'une très-faible minorité dans une assemblée composée de neuf cents représentants dont la plupart seront envoyés par des départements étrangers à toute industrie et surtout à la fabrique lyonnaise. Pour compenser cette infériorité numérique, il est donc nécessaire que ceux qui ont toujours sympathisé avec la classe prolétaire et ont pris sa défense soit dans la presse, soit au barreau, viennent faire entendre leur voix à une tribune plus élevée. On doit comprendre aussi que des questions de plus d'un genre s'agiteront à cette tribune, et qu'il faut des hommes pouvant les aborder toutes et acquérant par là, sur leurs collègues, une influence dont le poids se fera sentir dans les discussions spéciales que l'organisation du travail fera surgir.

CANDIDATS DU DÉPARTEMENT DU RHONE.

Les candidatures se succèdent avec une rapidité effrayante et, à moins d'agrandir notre format outre mesure, nous ne pourrions suffire à les enregistrer. On peut cependant les diviser en six classes; 1° Les ridicules; pour ne pas nous faire trop d'ennemis nous nous bornerons à citer celle du citoyen Perenon; 2° Les oiseuses, et dans ce nombre, nous rangerons celle des citoyens Cabet, Raspail, Reboul (de Nîmes) Ed. Quintet et autres, qui doivent se faire porter à Paris ou dans leur département, parce que Lyon ne pourrait suffire s'il fallait nommer tous ceux qui méritent de l'être. 3° Les irréfléchies, telles que la candidature d'Emmanuel Arago et autres fonctionnaires; 4° Les anti-républicaines. Nous ne citerons que celle du citoyen Charnier; 5° Les insignifiantes; cette catégorie doit comprendre tous les hommes qui n'ont d'autre mérite que d'être bons citoyens et de savoir lire ou écrire. Pour ceux-là le choix serait trop difficile, il suffira de mettre leurs noms dans un chapeau et de tirer au sort. Nous ne pensons pas que l'assemblée nationale gagnât beaucoup à avoir dans son sein de tels représentants auxquels il est vrai on ne peut rien reprocher, leur obscurité étant une sauvegarde contre toute espèce de calomnie. Ces cinq classes éliminées, reste la sixième dans laquelle on rencontre des noms connus, qu'on peut discuter, et pour lesquels nous redirons que Lyon n'a pas la mission de récompenser tous les nobles dévouements, de satisfaire toutes les ambitions légitimes.

En ce moment, vu l'impossibilité de citer tous les candidats, nous nous bornerons à ceux qui nous paraissent mériter davantage de fixer l'opinion publique. Aux citoyens Laforest, Mouillaud, Joseph Benoit, Dautre et Guillermin, nommés dans notre dernier numéro, nous ajouterons les citoyens Morin, juge-de-peace, ancien rédacteur en chef du Précurseur, homme de lettres d'un grand savoir; Pezzani, avocat, auteur de plusieurs ouvrages philosophiques qui permettent de voir en lui un digne successeur de Ballanche. Falconnet, prud'homme, l'un des chefs de l'insurrection de novembre. Edan, négociant en soierie. Auguste Morten, propriétaire, qui a écrit dans la Tribune plusieurs articles sur le communisme et les intérêts locaux. Guin, négociant, ancien rédacteur du journal le Travail. Denant, propriétaire,

ancien officier, rédacteur du National. Grinand, chef d'atelier. Gabriel Charavay, libraire, condamné lors de l'attentat Quénisset comme rédacteur du journal l'Humanitaire. Joseph Lentillon, clerc de notaire, secrétaire du comité provisoire de la guerre, jeune homme plein de zèle et qui, fils de ses œuvres, peut s'honorer d'avoir été ouvrier cordonnier. Bacot, avocat. Felix Blanc, légiste. Montmitonnet et Revilly, chefs d'atelier. Dufour, marchand de soie et d'ustensiles de fabrique. François, professeur. Ferdinand François, journaliste. Kauffmann, idem. Faure, idem. Potton, idem. L'abbé Noirel, professeur. Francisque Bouillier, idem. Jules Faure, avocat, secrétaire du ministère de l'intérieur. Morellet, idem. Barbier, prud'homme. Barillon, négociant. Troncy, marchand couverturier. Garella, ingénieur, Candy juge de paix, Loubaud, médecin.

Nous omettons certainement plusieurs candidats qui méritent d'être cités; mais cette omission est involontaire.

Nous faisons des vœux pour la réussite des candidatures de citoyens Abel de Moyria et Baumès, dans le département de l'Ain; Amédée Roussillac, à Valreas (Vaucluse); Cesar Bertholon à Vienne; Gabriel Mortillet à Valence (Drôme). Ce sont là les hommes nouveaux dont le peuple a besoin.

— Le citoyen Mandy, propriétaire et agriculteur à Colonges se présente comme candidat; il nous adresse une brochure intitulée *moyen d'ordre pris dans la nature pour organiser la grande famille du peuple*; le défaut d'espace nous empêche d'en rendre compte.

— Le citoyen Jean-Jacques Duchamp dit le vigneron de Vaux, se présente appuyé par l'arrondissement de Villefranche.

— Plusieurs ouvriers présentent le citoyen Revilly fabricant rue des Gloriettes, et nous assurent que ce serait un excellent choix; d'autres présentent le citoyen Montmitonnet qui a toutes nos sympathies.

— Le citoyen Joachim Falconnet, prud'homme, fondateur de l'Echo de la Fabrique, sollicite également les suffrages; il y aurait justice à lui tenir compte de ses services. Il a adressé à la commission de l'organisation du travail, un mémoire sur un moyen prompt de venir au secours de la classe ouvrière. Ce mémoire aurait peut-être mérité une attention plus sérieuse; nous regrettons qu'il nous soit parvenu trop tard pour être inséré dans le dernier numéro.

— Le citoyen Suchet maire de Thisy, industriel honorable et philanthrope est présenté par un grand nombre d'électeurs.

— Le citoyen Julien Lacroix est également présenté par presque tout l'arrondissement de Villefranche.

Le citoyen Berteault gérant du journal la République feuille créée à Lyon, depuis la révolution de février, vient d'être nommé président du comité central qui doit décider sur les candidats à proposer aux électeurs lyonnais.

On nous a demandé si on pouvait nommer des fonctionnaires publics à l'assemblée nationale. Nous pensons qu'il faut s'en abstenir le plus possible; mais, attendu le caractère exceptionnel de cette assemblée, on le peut sans inconvénient, à condition qu'ils quitteront leurs fonctions. La prohibition devra être formelle pour l'avenir et sans aucune exception, même pour les ministres; le représentant du peuple ne doit être rien autre, et s'abstenir même de l'exercice de sa profession. En ce moment il ne serait peut-être pas juste de priver du droit d'être élus les citoyens que le gouvernement provisoire a été obligé d'appeler pour le service de la République. D'ailleurs exiger leur démission, sans être en mesure de les remplacer, serait désorganiser l'administration et l'ordre judiciaire.

On nous a encore demandé si les commissaires du gouvernement provisoire pouvaient être élus dans le département confié à leur surveillance. Nous pensons que non, à moins qu'ils y soient nés ou connus, de telle sorte que, dans le cas où ils n'auraient pas eu cette mission, ils auraient porté leur candidature précisément dans le département. Ainsi, et pour rendre notre pensée claire, nous dirons que M. Emmanuel Arago ne peut être élu dans le département du Rhône, parce qu'il est évident qu'il n'aurait jamais songé à s'y faire élire, mais si, par exemple, Lagrange ou Jules Favre avaient été envoyés à Lyon à sa place, nous ne verrions aucun inconvénient à ce qu'ils fussent candidats malgré leur fonction, attendu qu'en dehors de cette fonction leur candidature aurait été plus naturelle à Lyon qu'ailleurs, ou pour mieux dire ne peut avoir lieu que dans cette ville où sont leurs amis politiques.

PROPOSITION AU GOUVERNEMENT.

L'état désastreux des finances, résultat prévu depuis longtemps du gaspillage monarchique, demande un prompt remède. Pour l'avenir la République mettra fin à ces dilapidations de la fortune publique et l'abaissement des traitements élevés, la suppression des sinécures, etc., donneront au budget une physionomie plus morale. Mais en définitif, comme il sera de toute justice d'élever les traitements inférieurs, de faire des fondations en faveur du travail, des invalides de l'in-

dustrie, de l'éducation égalitaire, sans quoi la démocratie ne produirait pas ses fruits naturels, le budget ne diminuera probablement pas; seulement, et c'est un avantage immense, la richesse publique sera mieux distribuée.

En attendant, il faut remédier aux charges du présent: le gouvernement provisoire a proposé la vente des diamants et des domaines de la couronne; quant aux diamants, dût-on les donner, nous approuvons sans restriction qu'on s'en défasse au plus tôt. A l'égard des domaines on peut craindre que la vente de ces biens nationaux ne serve la spéculation au détriment du trésor. Nous proposerions le mode suivant.

Estimation sincère de la valeur; emprunt forcé à chaque département d'une somme en rapport avec ses facultés, payable par douzième de mois en mois. Chaque département serait couvert de cet emprunt au moyen d'une obligation hypothécaire négociable; chaque département répartirait l'emprunt sur les communes qui le composent, et dans la proportion de leurs ressources. Ces communes recevraient en paiement une cession équivalente sur l'obligation attribuée au département: ainsi toutes les communes seraient créancières hypothécaires. Les cessions faites aux communes seraient également négociables per partie, c'est-à-dire chaque commune créerait autant de bons de 100 fr. qu'il en faudrait pour arriver au montant de la cession à elle faite. Ces bons ayant la garantie de la commune, du département et de l'Etat, produisant 4 p. 0/0, garantis par l'Etat, seraient une excellente valeur. L'Etat pourrait s'engager à les rembourser en acquit des contributions dans 5 ou 10 ans de ce jour, par cinquième chaque année, et de cette manière il rentrerait dans la propriété de ces domaines si, contre toute attente, ils n'avaient pas trouvé d'acquéreurs au prix fixé. Il se trouverait probablement des acquéreurs sérieux; dans tous les cas, le gouvernement recevrait la totalité de ce prix de vente dans le cours d'une année et à mesure de ses besoins. Il va sans dire que tous ces actes seraient affranchis du timbre et de l'enregistrement, et reçus gratis par les notaires.

Nous proposerons encore que le gouvernement élève les droits de mutation par succession d'un quart en ligne directe et de deux tiers en ligne collatérale. Cette mesure ne froissant que des héritiers et étant d'une perception facile à laquelle on ne pourrait se soustraire, n'atteignant que l'avenir, comblerait dans un temps donné le déficit légué par le parti prétendu conservateur.

Toute révolution qui ne produit pas ses conséquences ouvre une voie à l'injustice et l'injustice est le ver rongeur de la société. Nous signalerons au gouvernement deux omissions. Le citoyen Servan de Sugny, destitué en quelque sorte sous le dernier régime, a droit à une réparation; une autre est due au citoyen Bellin, le plus ancien des juges suppléants du tribunal civil de Lyon et qui a vu sa carrière s'arrêter par le fait de l'indépendance de ses opinions. On doit se souvenir des haines que sa brochure, sur les avantages du concours, a soulevées. Hommes modestes, ces deux citoyens n'ont rien sollicité et ne solliciteront jamais rien, mais c'est à la presse émancipée à faire son devoir. Nous pouvons rendre témoignage de leur patriotisme, car ils l'ont prouvé à une époque où il était un titre de proscription. Le citoyen Bellin en particulier savait bien qu'en s'avouant collaborateur de la Tribune Lyonnaise, il n'acquiescerait pas la faveur du pouvoir, et le citoyen Servan de Sugny en montrant ses sympathies pour un journal alors réputé anarchique, et dans tous les cas hostile aux principes qui ont succombé en février, se séparait franchement et sans profit de la caste dominante à laquelle il était lié.

CLUB DE L'ÉGALITÉ.

Ce club a nommé dans sa séance du 24 mars, un comité pour examiner toutes les pétitions et propositions qui lui seraient faites, et en faire le rapport. Ce comité se compose des citoyens Denant, Camus, Brirot, Davet et Poulard. C'est une mesure sage que nous approuvons parfaitement, car les clubs doivent comprendre que leur existence n'est compatible avec l'ordre public, qu'autant qu'ils se soumettent à des règles intérieures, qui rendront leurs discussions calmes et dignes.

— Dans cette même séance, la candidature du citoyen L. M. Perenon, se disant homme de lettres, a égayé un moment l'assemblée. Le président a poussé un peu loin le principe de la liberté, en admettant un pareil candidat à faire une profession de foi républicaine; il ignorait sans doute ses antécédents: défenseur avoué en 1820 des frères ignorants, contre nous qui défendions alors l'enseignement mutuel; soldat d'Henri V en novembre 1831; racontant plus tard en vers plus que médiocres, la gloire du général Précy et des Lyonnais insurgés contre la convention, etc.

— Sur la proposition du citoyen Marius CHASTAING, le club a renvoyé à son comité des pétitions, l'examen de la demande de la suppression du péage sur le pont Morand; le comité est chargé de s'enquérir s'il y a lieu à adresser une pétition à l'autorité pour faire cesser cet impôt.

— Dans la séance du 24 mars, le club a mis à l'ordre du jour les questions suivantes: 1° de l'indépendance